

Soutien aux camarades de Radio France

LICENCIEMENT DE GUILLAUME MEURICE : LA FAUTE GRAVE DE SIBYLE VEIL

C'était le suspens le moins haletant que l'on puisse imaginer : Guillaume Meurice est licencié pour « faute grave » à la suite d'une procédure disciplinaire de façade. La décision semblait prise par la Présidente depuis belle lurette, mais, stratège, Sibyle Veil a attendu les résultats des élections européennes pour annoncer cette sentence. Le pari est gagnant puisque tous les regards sont tournés vers les conséquences de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Le sort d'un humoriste ne pèse rien face à un tel séisme, pourtant, le licenciement d'un humoriste politique n'est pas sans rapport avec le contexte actuel. Loin de là !

[Télécharger et imprimer le tract](#)

[Continuer la lecture ici](#)

